

CHARTRE D'ACCUEIL DU PUBLIC SCOLAIRE AUX ARCHIVES DE RENNES

Modalités de réservation :

- **Tout atelier doit être réservé en amont, sur la période d'ouverture des pré-réervations, du 04/09/2023 au 08/10/2023. Cette réservation ne vaut pas inscription définitive.** En dehors de cette période, il est tout à fait possible de contacter le service éducatif dans le cadre de projets spécifiques.
- **Comment réserver ?**
 - En ligne, par l'intermédiaire de notre [formulaire de pré-inscription](#) . À la fin de la période de réservation, votre demande d'inscription vous sera ensuite confirmée ou non par mail ou par téléphone par les médiateurs du service éducatif.
 - Par téléphone : 02 23 61 12 60 (une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h).

- Vous pouvez également contacter directement les médiateurs du service éducatif qui prendront en charge votre demande : Christelle Lemarchand (c.lemarchand@ville-rennes.fr) et Adrien Leroux (a.leroux@ville-rennes.fr).

Dans le cadre de projets de classe "exceptionnels", nous restons à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins.

Modalités d'accueil :

- Les ateliers sont **gratuits** et durent environ **2h**.
- Créneaux d'accueil des groupes scolaires : **mardi et jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h**.
- Les Archives de Rennes se situent au **18 de l'avenue Jules-Ferry à Rennes** (soyez vigilants à ne pas confondre avec les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, situées dans le quartier Beauregard).
- Merci de bien préciser **l'effectif des élèves** au moment de la réservation. Une liste des élèves et du nombre d'accompagnateurs doit être remise au médiateur en début d'atelier. Notre capacité d'accueil est de 39 élèves, accompagnés d'un enseignant et d'un accompagnateur.
- Déroulement d'un atelier classique :
 - Deux médiateurs du service éducatif vous accueilleront dans le hall dès votre arrivée. Il est impératif de respecter l'horaire d'arrivée indiqué sur la confirmation de visite. **En cas de retard ou d'annulation de votre part**, il est demandé de prévenir le service dans les meilleurs délais par mail ou téléphone.
 - En fonction de l'effectif de la classe, celle-ci pourra être répartie en deux groupes, chacun pris en charge par un médiateur. Vous avez la possibilité d'identifier les groupes en amont de l'atelier. Toutes les informations vous seront transmises en amont afin de fluidifier l'accueil et d'assister à l'atelier en toute sérénité.
 - Aucun matériel n'est demandé aux élèves. Le matériel d'écriture et les supports pédagogiques sont fournis.
- Déroulement d'un atelier hors les murs :
 - Afin de faciliter la médiation et de permettre à chaque élève de pouvoir participer pleinement, il est demandé aux enseignants de mettre à disposition des médiateurs, deux salles équipées dont au moins une est équipée d'un matériel de projection.
 - Les médiateurs apportent le matériel nécessaire (supports pédagogiques imprimés pour chaque élèves et reproductions de documents d'archives). Les élèves doivent uniquement disposer de leur petit matériel (trousse avec crayons de bois, crayons de couleurs, ciseaux, colle).
- Restauration : **il n'existe pas de salle de pique-nique aux Archives**, mais deux espaces verts se situent à proximité (le parc du Thabor et les Prairies Saint-Martin). Les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées dans les salles pédagogiques.
- Autobus : la configuration actuelle de l'environnement proche du bâtiment des Archives ne permet pas encore aux cars de stationner. Dans l'attente des futurs aménagements de l'avenue Jules-Ferry, vous avez la possibilité d'accéder au dépose minute pour les cars de la place Saint-Melaine ou de la rue Toullier.
- Photographies : les prises de vue lors des activités pédagogiques sont soumises à l'autorisation du médiateur. **Le flash doit être désactivé** pour photographier des documents originaux.
- Accessibilité : afin de permettre à tous les élèves de profiter pleinement de la séance, nous vous invitons à nous prévenir dès que possible de la présence d'un **élève porteur de handicap**. L'ensemble de nos actions est accessible aux élèves à mobilité réduite : le bâtiment des Archives de Rennes dispose d'une rampe d'accès et d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Nous disposons également d'une boucle magnétique portative pour les élèves déficients auditifs.
- Comportement : sur place, un **comportement respectueux** est demandé vis-à-vis des médiateurs, des autres visiteurs et des lieux.
- Présence des accompagnateurs : les élèves restent sous la **responsabilité des accompagnateurs** qui doivent être présents pendant toute la durée de l'atelier et encadrer les élèves.
- Évacuation : dans chaque groupe constitué, un accompagnateur sera tenu informé de la sortie principale de secours afin de guider le groupe en cas d'évacuation du bâtiment ; l'animateur assurera la fonction de serre-file et fermera la marche en s'assurant que tous les élèves sont bien présents jusqu'au point de rassemblement (devant le portail d'entrée du n° 20 de l'avenue Jules-Ferry).